

HÔTEL DE VILLE

~~Service des Sports, Loisirs, Jeunesse~~

N° tél. : 01 69 49 79.00

N/Réf. : NDA/CS/DB

DÉCISION N°2011/177**OBJET : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la Maison des Jeunes au profit de l'association « Orca Club »**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009, du 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droits de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

VU la convention de mise à disposition de la Maison des Jeunes au profit de l'Association Orca Club datée du 12 novembre 2010 pour la saison 2010/2011,

CONSIDERANT

La nécessité pour l'association de disposer de la Maison des Jeunes afin d'accueillir ses adhérents pour la saison 2011/2012,

DÉCIDE

De signer l'avenant n°1 pour la période précitée.

Fait à Yerres, le 18 novembre 2011



Le Député-Maire,

Accusé de réception en préfecture

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
091-219106911-20111118-2011-177-AU

Date de signature : -

Date de réception : 22/11/2011

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres